

Motion du 6 novembre 2007 de la commission des finances: «Grand Théâtre: pour le retour à la sérénité».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 27 novembre 2007, dans le rapport M-725 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui expliquer ses priorités concernant les réformes structurelles à mener au sein du Grand Théâtre suite aux constats de l'audit, cela afin d'éviter une nouvelle crise, soit:

- clarifier formellement dans une convention la mission de l'institution;
- présenter un plan financier quadriennal;
- respecter le ratio vertueux actuel d'un minimum de 30% de recettes propres (autofinancement et financement privé) considéré par Sherwood comme un modèle en matière de gestion financière d'un opéra;
- interpeller le Canton, les communes et la Confédération pour une aide financière régulière permettant d'envisager l'avenir avec sérénité;
- élaborer avec l'ensemble du personnel fixe un statut d'employé harmonisé;
- veiller à une meilleure organisation du temps de travail des collaborateurs, qui réponde à leur intérêt comme à celui de l'institution;
- tenir le Conseil municipal informé au fur et à mesure des actions menées en vue du prompt rétablissement de la confiance en la maison, tant auprès de l'ensemble du personnel qu'auprès des mécènes;
- veiller à maintenir la confiance et l'écoute entre la hiérarchie et l'ensemble du personnel;
- garantir la sécurité du personnel.